



Les droits d'un gérant dans une SAS

Par **andre321**, le **10/12/2012 à 18:11**

Bonsoir,
Dans une SAS le gérant a t-il plus de droit qu'un actionnaire majoritaire
Quelles sont les formalités pour nommer un nouveau gérant?
Combien de temps faut-il compter pour que le nouveau gérant prenne ses fonctions?
Merci

Par **Michel**, le **12/12/2012 à 14:46**

Bonjour,
Dans une SAS, ce n'est pas un gérant, mais un président !!
Le président doit être nommé par une AG, et il peut prendre ses fonctions immédiatement.

Par **andre321**, le **12/12/2012 à 15:01**

Bonjour
Si le principal actionnaire 97% des actions est président comment choisir un nouveau président?
merci

Par **Michel**, le **12/12/2012 à 15:23**

Bonjour,
Avec 97% des voix, cet actionnaire a tout pouvoir pour changer le président, les autres actionnaires n'ont aucune possibilité pour le faire, sauf à passer par le tribunal, en invoquant une mauvaise gestion, mais là c'est une autre affaire.

Par **andre321**, le **12/12/2012** à **15:41**

Merci pour votre réponse
Le soucis est qu'on ne peut pas mettre notre père au tribunal.....On a juste à regarder la société faire banqueroute...
Cordialement